

ARRÊTÉ n°G2024_050

Arrêté fixant la liste d'aptitude d'accès au grade de technicien au titre de la promotion interne pour l'année 2024

Vu le Code Général de la fonction publique et notamment ses articles L523-1 et L523-5,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Considérant les dispositions du décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale et notamment l'article 9,

Vu le décret 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté en date du 22 décembre 2020 portant adoption des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne du Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

Vu l'avis favorable du Comité Technique du Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord du 10 décembre 2020 sur les lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne,

Vu les quotas de promotion et les recrutements dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux intervenus dans les collectivités territoriales affiliées au Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord qui ont permis d'ouvrir 9 postes pour l'accès au grade de technicien,

Après examen des 126 propositions au regard des critères d'appréciation définis dans les lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne,

ARRETE

Article 1er : La liste d'aptitude au grade de technicien au titre de la promotion interne pour l'année 2024 est arrêtée comme suit :

ÉTABLISSEMENT	GENRE	NOM PATRONYMIQUE	NOM USUEL	PRÉNOM
C.C. Sud Avesnois	Monsieur	BAILLY		Pascal
Mairie d'AUBY	Monsieur	HAMILLE		Yann
Mairie d'HALLUIN	Monsieur	DEMEULENAERE		David
Mairie de LAMBERSART	Monsieur	SWAENEPOEL		David
Mairie de LEFFRINCKOUCHE	Madame	CABALLERO		Laurence
Mairie de LOUVROIL	Monsieur	AMAND		Francis
Mairie de MARCHIENNES	Monsieur	HENIQUE		Jacques
Mairie de SAINT-ANDRE	Monsieur	JAKIRI	JAKIRI	Rachid
Mairie de WAMBRECHIES	Monsieur	DENYS		Thierry

Article 2 : La présente liste sera transmise à Monsieur le Préfet du Département du Nord et Messieurs les Sous-préfets.

Fait à Lille
Le Président,

Maire de MOUVAUX

LE PRESIDENT

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr